



Hôtel Baar-Lecharlier, colonnade occidentale depuis l'ancienne cour intérieure (photo G. Focant, dép. Patrimoine, DGO4).

élevés, localisés dans la partie méridionale du volume principal : tout d'abord, la façade sud conserve, au second étage, des baies à croisée et à linteaux en accolade que l'on peut rattacher au style « Gothique tardif » et qui dateraient de la première moitié du 16^e siècle. Ensuite, le refend est/ouest, correspondant à la limite méridionale de la première cave décrite ci-dessus, aurait été en façade comme le révèle une petite fenêtre en tuffeau découverte au second étage. Sa face de parement extérieure, côté nord, indique que la structure qu'elle éclairait se développait vers le sud.

Durant la seconde moitié du 16^e siècle, et plus précisément vers 1564-1565, une imposante bâtisse est donc érigée en appropriant ces vestiges. Les constructions qui occupent la partie centrale de la parcelle détermineront les grandes lignes du corps principal de la maison tant au niveau de la position des façades est, ouest et sud que de la position des refends intérieurs. Ceux-ci étant globalement situés à l'aplomb des murs des caves voûtées préexistantes. Seule l'élévation septentrionale s'en détache, déportée vers le nord, probablement afin d'être alignée sur le fond de la parcelle ou sur une autre construction préexistante. Enfin, deux annexes sont arrimées à la façade occidentale et occupent les angles nord-ouest et sud-ouest de la propriété. Celles-ci comprennent probablement deux niveaux hors caves, surmontés de combles axés est/ouest.

Les façades du volume principal semblent toutes construites dans cet élan, à l'exception de l'élévation méridionale, manifestement héritée du passé. Le peu d'attention portée à celle-ci s'explique peut-être par la présence du ou d'un ancien cloître de Saint-Denis, la rendant peu visible de ce côté. Les façades orientale et occidentale sont, quant à elles, traitées avec soin. Bien que la façade orientale semble homogène et de composition équilibrée, on constate une absence de symétrie et de nombreux écarts : d'une part, en raison de la prise en compte de la colonnade du rez-de-chaussée et d'autre part d'un refend hérité du passé. Ce dernier justifie l'existence d'une baie à traverse, intégrée au premier étage dans un ensemble de baies à croisée. L'irrégularité des entraxes des quatre baies surplombant les arcs, au premier étage, trouverait également ainsi une explication. En effet, les piédroits des fenêtres situées aux extrémités de cet ensemble sont positionnés parfaitement d'aplomb par rapport aux piliers engagés, délimitant la colonnade. Les baies intermédiaires sont quant à elle axées sur les arcs. Il en résulte des trumeaux de deux largeurs : un mince au centre et deux plus larges de part et d'autre. Ce jeu de composition permettrait de donner une meilleure assise aux baies de l'étage, de mettre en exergue la colonnade et le dialogue qu'elle entretient avec les fenêtres qui la surmontent mais aussi, sans conteste, d'atténuer les écarts consécutifs à l'utilisation